



# District du Gers de Football

## COMMISSION CNDS

Réunion du 15 Octobre 2017 à 18h00

### Procès-verbal N°1

**Présents** : MM. GLARIA – DIOUF – VAVASSORI  
Mme GRIMAL

**Excusé** : MM. GEISSELHARDT



### Ordre du jour : répartition CNDS 2017

La subvention globale de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) attribuée à notre discipline pour 2017 s'élève à 25 000 € et est destinée à l'aide des actions suivantes :

- |                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| • Pratique féminine :                 | 6 500 €  |
| • Perfectionnement des jeunes :       | 3 000 €  |
| • Football animation école de sport : | 14 000 € |
| • Formation d'éducateurs :            | 1 500 €  |

Pour mémoire, le montant de la subvention CNDS 2016 s'élevait à 26 300 € soit une baisse de 4,94 % pour 2017.

Il est décidé d'affecter la somme de 5 500 € pour les actions incombant au District. Le solde de 19 500€ devant être réparti entre les clubs concernés.

Après analyse des 16 dossiers clubs déposés (15 en 2016), la Commission retient le critère de répartition en fonction du nombre de licenciés par club pour chaque action subventionnée avec application d'un montant global minimum de **750€**, ce qui donne la répartition suivante :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| • AIGNAN :          | 750 €   |
| • ASFLS :           | 1 720 € |
| • AUCH FOOTBALL :   | 1 975 € |
| • DURAN :           | 750 €   |
| • JF CONDOM :       | 750 €   |
| • GIMONT :          | 970 €   |
| • L'ISLE JOURDAIN : | 2 260 € |
| • MIRANDE :         | 1 130 € |
| • MONFERRAN SAVES : | 1 675 € |
| • PAVIE :           | 1 275 € |
| • RBA FC :          | 750 €   |
| • RISCLE :          | 750 €   |

- SAINT CLAR : 750 €
- SCP AS : 2 495 €
- SUD ASTARAC 2010 : 750 €
- VAL D'ARROS ADOUR : 750 €

A ce jour la subvention globale de 25 000€ n'est toujours pas versée sur le compte bancaire du District. Toutefois le Comité Directeur dans sa séance du 2 octobre dernier a décidé, sur proposition de la Commission des finances, d'avancer aux clubs concernés 50% de la subvention qui leur a été attribuée en 2016, ce qui représente une somme globale de 10 350€.

Les clubs seront avisés par courrier du montant global de la subvention qui leur a été affectée et le solde sera effectué par virement bancaire dès perception par le District des 25 000€.

La séance est levée à 19h

Le secrétaire de séance  
Guy VAVASSORI